

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

Etaients Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., LAUGAUDIN C., COUSIN G., MAYNOU A., DUBOIS G., BUFFARD N., GODIN D., LAURET E., SYLVESTRE R., LHOMME Y. et CREPEL O.

Excusés : M. INGOUF Pascal a donné pouvoir à M.SYLVESTRE François

Mme TESTA Marjorie a donné pouvoir à M. DECLINCHAMP Frédéric

Absent : M. LORNE Vincent,

Secrétaire de séance : Mme LAUGAUDIN Chantal

Secrétaire de mairie présente : Mme SALKOWSKI Catherine.

1°) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2014: La séance a été ouverte sous la Présidence de M.SYLVESTRE François, Maire, qui a donné lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 12 septembre dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès verbal.

2°) 2014-73 DELIBERATION CREATION ET GESTION D'UNE ECOLE MULTISPORT:

Dissolution et mise en liquidation judiciaire de l'ASLYN, les animations sportives du territoire, et le personnel seront de la compétence de la communauté de communes. Création et gestion d'une école multisports intercommunale itinérante dont les missions sont définies suivant la convention signée avec le Conseil Général de l'Yonne et déclarées d'intérêt communautaire.

- Animations de pratiques sportives terrestres et nautiques nouvelles* (STEP, Aérobie, Body Taekwondo, Zumba, Aquagym, Aquabike, nage libre...) dans les communes membres pour les enfants et adultes.

Sont considérées comme nouvelles des activités non proposées par les associations communales

- Animation sportive sur le temps scolaire à la demande des établissements scolaires dans les établissements sportifs du territoire de la Communauté de Communes.

- Organisation, gestion et encadrement des dispositifs sportifs communautaires (Activ Santé, école de nage, Stages vacances pour les enfants, Randonnées pour les séniors.

Ces statuts, adoptés par l'Assemblée Communautaire du 23 septembre 2014, pour devenir exécutoires, doivent être ratifiés par les communes composant la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter.

3°) 2014-74 DELIBERATION SMACL :

Monsieur le Maire fait part au Conseil, des avenants reçus concernant la révision de la cotisation 2013 sur les prestations statutaires des agents de la commune. Un remboursement de cotisation IRCANTEC de 34.93 € et de la CNRACL de 399.23 €. Les membres autorisent M. le Maire à établir les titres correspondant.

4°) 2014-75 DELIBERATION MODIFICATION REGIE :

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil Municipal qu'il faut modifier la régie cantine pour intégrer les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires). Cela permettrait de faire une seule facturation et de faire un seul reçu. Les membres acceptent d'insérer les NAP à la régie existante de la cantine/garderie.

5°) DIVERS :

- Monsieur le Maire présente le nouveau PLUI de Toucy pour information.

- Monsieur le Maire a assisté à une réunion organisée par la gendarmerie de Pont sur Yonne, il fait part du compte rendu.

- Intervention de CIVB mercredi 1er Octobre pour la station d'épuration.

- Monsieur COUSIN Gilles informe que lors d'une location, les clés de la salle de convivialité devront être remises à la mairie le lendemain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h45.